

EDITO: Vers un 22 mai 2018 offensif et revendicatif !

SOMMAIRE :

Page 1: Edito

Page 2: Emploi

Page 3: STAPS

Page 4 : Classe
exceptionnelle

Page 5: Hors classe -
Contractuels
Marie-Claire ...

Page 6: Stage PSC1 40

Page 7: Installations
sportives Landes

Page 8: Le bassin mobile

Page 9: Stage péda APPN
Vie syndicale

Page 10: Départementale
64

Le projet CAP 2022 pour la Fonction Publique (FP) n'a rien d'anodin ou de « technique » à travers les 4 chantiers prévus par le gouvernement. Il est en totale cohérence avec l'ensemble des réformes en cours (SNCF, supérieur...) qui visent - de démocratie, - d'égalité, - de citoyenneté... et donc - de services publics (et + de privatisations...).

La volonté du gouvernement de transformer la FP en passant d'un fonctionnaire citoyen à un fonctionnaire « aux ordres » entre en résonance avec sa volonté d'affaiblir le parlementarisme dans notre pays. Cette vision du fonctionnaire citoyen est issue d'une FP ayant comme principes l'Égalité, l'Indépendance et la Responsabilité où chaque agent est ainsi une « parcelle de la puissance publique », pour défendre l'intérêt général.

En démocratie, il est toujours plus sûr et plus efficace que les pouvoirs soient partagés entre citoyens, et si le statut a été mis en place en 1946, ce n'est pas pour rien.

Vouloir « recentrer » le pouvoir dans les mains de décideurs de moins en moins nombreux, notamment en « allégeant » les instances de représentation et leurs compétences est un réel danger. Évidemment la *novlangue* est en cours, pour « alléger » la violence d'une telle initiative - Mais ne nous laissons pas bernier : la violence est inouïe !

Les 9 organisations syndicales de la fonction publique ne s'y trompent pas et appellent à la grève le 22 Mai !

La nécessité de s'informer, débattre sur l'avenir de la FP est incontournable, car le pouvoir veut décider de tout, sans concertation, et si cela bronche, on trouvera des matraques pour ceux qui veulent permettre le débat, montrer qu'il existe d'autres modes de pensées, d'autres alternatives : c'est la démocratie qui est en jeu !

La sémantique est d'ailleurs importante dans les réponses apportées par le pouvoir suite aux luttes : E. Macron veut rétablir «un État d'ordre », mais ne parle pas d'État de droit, qui est en réalité l'expression adéquate. En effet, l'ordre établi (avec 1% des plus riches qui possèdent autant que les 99% sur notre planète) est bien ce qui est recherché, mais ce n'est pas notre conception des devises de notre République « Liberté, Égalité, Fraternité » : c'est le droit qui permet le respect de chacun, pas l'ordre !

L'EPS trinque déjà sévèrement : précarisation à outrance (75 non titulaires employés pour 85 TZR : l'an prochain nul doute que l'équilibre va s'inverser !), manque d'équipements, de recrutement, des programmes insipides en collège, la suppression des enseignements de complément et d'exploration dans la réforme lycée... Nous devons toutes et tous, montrer les besoins de développer l'EPS pour chaque jeune : **le plan d'action du SNEP-FSU est plus que d'actualité !** Des députés nous répondent, des journaux parlent de la nécessité de plus d'EPS, le ministre est questionné... alors poursuivons ! Déjà 16 établissements de l'académie ont envoyé leur communiqué de presse et la lettre aux députés, nous prévoyons un meeting national mi Juin à Paris pour rassembler toutes ces actions. D'ici là, participez à l'action et faites savoir vos besoins !

Contactez-nous, on vous donnera un coup de main : ça prend 15 minutes... et ça peut rapporter gros ! Toutes et tous à l'offensive !

Préparons activement le 22 Mai 2018 avec nos collègues d'EPS et bien au-delà !



Nathalie Lacuey co-secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux

s3-bordeaux@snepfsu.net



... « Transformer la Fonction Publique en passant d'un fonctionnaire citoyen à un fonctionnaire « aux ordres » ... »

Notre métier



... Le choix d'augmenter le nombre d'élèves par classe a été préféré à la création de postes

...

Non ! L'EPS, notre métier, les élèves valent mieux que ça !

Le SNEP FSU demande un plan d'urgence de création de postes.

."L'EPS, les élèves valent mieux que ça!"

"la voie de la précarité, de la galère, est choisie!"

"Le SNEP FSU demande une liste complémentaire au CAPEPS!"

Un avenir pour l'emploi : la précarité !

C'est bien parce qu'il manque des moyens, des emplois que les votes en CTA (Comité Technique Académique) du 4 avril ont été majoritairement contre les prévisions pour la rentrée 2018. Un CTA de repli s'est tenu le 24 avril 2018. Nous sommes inquiets et peu optimistes quant à l'évolution des postes présentés !

74 postes supplémentaires toutes disciplines dont 7 postes pour l'EPS, voilà le bilan créations/suppressions dressé pour l'académie. 114 postes toutes disciplines au prévisionnel étaient annoncés ! Une différence de 40 équivalents temps plein qui ne donnera pas lieu à de l'emploi de titulaires ! Ces moyens seront utilisés pour financer des HSA, des emplois de contractuels, toutes les variables d'ajustement !

Les 7 postes pour l'EPS, se concentrent essentiellement sur la Gironde et sur des collègues, là où l'évolution des effectifs est la plus importante, plus 2000 élèves !

Si ce bilan est en évolution par rapport à 2017 (3 postes), il est encore très insuffisant et accuse un retard de 51 postes, rien que pour revenir au taux d'encadrement de 2012. L'évolution des effectifs n'a pas été anticipée, le choix d'augmenter le nombre d'élèves par classe a été préféré à la création de postes en nombre suffisant ! En 2012, sur l'académie, un enseignant d'EPS encadrait en moyenne 161 élèves, en 2018 ce même enseignant encadre 167 élèves. Nous savons tous l'impact des effectifs sur la qualité de notre enseignement, de notre accompagnement et suivi de chaque élève, sur le temps de pratique et les possibilités d'apprentissage...

Le choix gouvernemental de supprimer des postes s'inscrit dans le projet de détruire sur le quinquennat 50 000 emplois dans la fonction publique d'État. Le calendrier est posé, il faut s'y tenir ! Le Plan Action Publique 2022, donne le cadre, recours à l'emploi de contractuels, plan de départ volontaire, rémunération au mérite (celui de travailler un plus grand nombre d'heures, avec plus d'élèves ?)...

La volonté de faire cohabiter dans les établissements des personnels avec des statuts différents, ce qui est déjà le cas, est clairement affichée. La titularisation ne peut plus être une perspective pour les contractuels. Cette année, dernière pour le CAPEPS réservé, seulement 50 admis sur les 111 postes affichés ! 61 postes prévus au financement et non attribués ! Le SNEP FSU demande que ces 61 postes per-

mettent de créer une liste complémentaire au CAPEPS.

A-t-on oublié la rentrée 2017 sur l'académie et les 6 postes manquants ? Les 75 contractuels embauchés sur l'année pour répondre aux besoins de remplacement quand tous les TZR sont en poste à l'année ?

Et qu'en sera t-il pour 2018 ? L'inquiétude est grande en effet, au regard des collègues mutés sur l'académie, 39, et des postes au mouvement, 69, que nous avons pu recenser (mutations, départs en retraite, postes créés, postes jusqu'alors neutralisés et remis au mouvement).

A cette inquiétude, l'administration répond que le calibrage a bien été calculé, qu'il fallait compter sur les TZR (à priori non destinés au remplacement et à la continuité du service public), sur les contractuels en CDI (participant à un mouvement) et les contractuels en CDD (appelés au fur et à mesure des besoins).

La voie de la précarité, de la galère est choisie ! En effet, est-il juste que les collés de juin seront rappelés en septembre pour assurer des remplacements alors que leur formation ne sera pas terminée ? Qu'il leur faudra, si le CAPEPS ne leur sourit pas, 6 années de contrat sans interruption de plus de 4 mois pour obtenir un CDI, CDI signé parfois pour une quotité inférieure à 20h et qui restera la référence !

Non ! L'EPS, notre métier, les élèves valent mieux que ça ! Le SNEP FSU demande un plan d'urgence de création de postes.

Nous ne devons rien lâcher, poursuivre notre travail de remontée des besoins, de demande de création de postes là où HSA/BMP le permettent, de groupes allégés, de maintien d'options, d'enseignement complémentaire, ... toujours avec l'objectif du long terme.

Les limites sont celles que l'on veut bien se donner, mais aussi celles de l'intérêt général, celles qui participent à ce que notre métier ne se dégrade pas... et reste attaché aux valeurs pour lesquelles on l'a choisi !

Nathalie Lacuey

s3-bordeaux@snepsfu.net



Appel de la section syndicale SNEP-FSU du STAPS de Pessac

Lors de la réunion organisée par le SNEP-FSU le 15/3/2018 au STAPS de Pessac pour un « **plan d'urgence pour les STAPS** », les enseignants présents ont souhaité faire un état des lieux et des besoins.

Actuellement le STAPS de Bordeaux n'emploie que 40 enseignants titulaires pour 1300 étudiants ! La pénurie de postes BIATSS, d'enseignant.e.s et d'enseignant.e.s/chercheur.e.s est aujourd'hui invivable et aboutit à une surcharge de travail pour de nombreux collègues. Elle ne permet pas de mettre en œuvre la formation de qualité que nous souhaitons dispenser. Les conditions de travail sont extrêmement pesantes pour tous les personnels qui s'investissent pour faire réussir les étudiant.es.

Il faut donc agir et se mobiliser pour renforcer le service public de l'enseignement supérieur concernant la filière STAPS.

Dans les conditions actuelles (nombre d'étudiants en 2017/2018), nous demandons, à minima :

- ⇒ La création de **5 postes d'enseignants titulaires**
- ⇒ La création d' **1 poste de secrétariat**
- ⇒ La création d' **1 poste d'agent d'entretien**
- ⇒ La **rénovation des locaux** vieillissants du STAPS de Pessac

⇒ **La construction de locaux universitaires** (certains cours devant se faire « hors les murs » faute de place)

⇒ **La mise à disposition d'une piscine sur le campus** pour palier à la fermeture de la piscine universitaire pour travaux (la mise en place d'un bassin mobile semble la meilleure solution). **Nous avons appelé à la mobilisation le 27/3**

Il faut agir et se mobiliser pour renforcer le service public de l'enseignement supérieur concernant la filière STAPS.

de 11h30 à 12h30 sur la plaine des sports devant le STAPS pour demander ce bassin mobile.

Pétition ici : https://www.change.org/p/universit%C3%A9-de-bordeaux-bordeaux-piscine-universitaire-pour-continuer-de-pouvoir-nager?utm_source=embedded_petition_view

Par ailleurs, au vu de la demande et des besoins sociaux dans les métiers du sport et de l'éducation physique, d'accueillir davantage d'étudiant.es pour les années à venir. C'est pourquoi nous demandons :

- **l'ouverture d'un autre STAPS sur l'académie** (avec postes, locaux et infrastructures sportives)

Le 25 Mars 2018

Contact : Pascal Grassetie 06.26.07.01.22

Les STAPS, un enjeu d'avenir pour les jeunes, le sport et la profession !

Lors de la journée nationale pour un « plan d'urgence pour les STAPS », le SNEP-FSU Bordeaux a tenu une réunion sur la pause méridienne au STAPS de Pessac.

Il a été décidé de réaliser un communiqué de presse sur la situation dramatique tant en terme de personnels comme de locaux.

Avec une capacité d'accueil de 440 étudiants en Licence 1 sur l'académie (Pau et Bordeaux) à la rentrée 2017, nous alertons déjà le rectorat l'an passé sur la faible ouverture de places pour les étudiants.

Alors que l'académie de Bordeaux représente 56% des postes d'enseignants d'EPS, elle n'ouvre que 44.9% des places en L1 de la Nouvelle Aquitaine. L'académie de Limoges ouvrirait 145 places (14.8% des places, pour une représentation de 14.4% des postes), celle de Poitiers 395 places (40.3% des places pour 29.5 % des postes). D'ailleurs les STAPS de Poitiers et de Limoges accueillent en L1 respectivement 66% et 70% d'étudiants « hors secteur » (qui ne viennent pas de leur académie).

La nécessité d'ouvrir des places dans notre académie est grande et doit se réaliser avec la création d'un STAPS, des infrastructures sportives, des salles de classes, des postes, etc.....

Alain De Carlo co-secrétaire académique



CONSEIL ACADEMIQUE DE FIN D'ANNEE

Faire le point et se projeter sur l'année 2018/2019 pour l'EPS et le sport scolaire !

Nous organiserons notre conseil académique de fin d'année
les Jeudi et Vendredi 21 et 22 Juin 2018
au LP Flora Tristan de Camblanes et Meynac (33)

Ce sera l'occasion pour l'équipe académique du SNEP de faire le point sur l'année écoulée, sur la situation actuelle, mais aussi de se projeter sur 2018/2019.

Si vous souhaitez nous faire part de vos analyses ou perspectives pour faire avancer le SNEP, faites vos propositions à s3-bordeaux@snepfsu.net

La Classe exceptionnelle : pas si « classe », Elle n'a d'exceptionnel que les injustices créées !



Les 7 et 8 février 2018 se sont tenues les 1ère CAPA pour la classe exceptionnelle (Cex) des agrégés et professeurs d'EPS (PEPS). Ce nouveau grade créé avec le PPCR est essentiellement basé sur la notion de mérite. Ce à quoi le SNEP-FSU s'oppose. Dès lors, notre mandat est l'accès de tous à la classe ex et, en attendant, l'accès des plus âgés. Pourquoi ce choix ? La Cex est contingentée à 10 % de l'effectif du corps. Lorsque ce grade sera « rempli », il faudra attendre le départ à la retraite d'un collègue pour qu'une place se libère. Si des « jeunes » sont promus, ils bloqueront le siège de longues années. Toute la profession a donc intérêt à un « turn over ».

« Ah oui ! Et si le jeune est plus méritant ! » me direz-vous ?

Jusqu'à aujourd'hui, nous faisons tous le même métier. Qui est en capacité de dire qu'un tel est plus méritant qu'un autre ? L'administration a donc fait le choix d'établir une liste de fonctions qui seraient méritantes. Le hic, c'est que dans l'éducation nationale, ce ne sont pas des fonctions mais des affectations. Le SNEP-FSU revendique la **suppression de la répartition actuelle 80-20** : la Cex pour 80 % des collègues à partir du 3ème échelon de la hors classe et ayant rempli au moins 8 ans certaines fonctions (vivier 1) et 20 % pour les autres à partir (eux !) de leur 6ème échelon à la hors classe (vivier 2). D'ici cette suppression (*difficile car copiée sur le reste de la fonction publique*), le SNEP-FSU revendiquera pour l'**élargissement maximum des « fonctions »** qui rendent éligible au vivier 1, par exemple: coordonnateur EPS, professeur principal, membre du Conseil d'Administration, coordonnateur de district... En fait, tout ce que nous sommes amenés à faire dans notre carrière nous rend « méritant ».

Nous appelons les collègues à revendiquer la possibilité d'être dans le vivier 1 parce que **« nous le valons tous bien ! »**

Pour la promotion 2017, du côté des PEPS de l'académie de Bordeaux, pour le vivier 1, 133 collègues ont candidaté et seuls 63 dossiers ont été retenus. Les autres étaient irrecevables dans le cadre de l'arrêté qui régit la classe ex : 5% au titre du supérieur n'ont pas apporté les preuves, 47% au titre de l'éducation prioritaire avait un décompte faux ou pour des années travaillées avant 1990 (si ça, ce n'est pas **absurde et injuste !**), 8% pour

des fonctions de formateurs non reconnues (évident puisque le CAFFA ne permet la validation qu'à partir de cette année !), 11% pour fonctions non éligibles : enseignants SEGPA, faisant fonction de personnel de direction ou d'inspection. Le SNEP-FSU se battra pour que ces restrictions évoluent.

Au final, pour 2017, c'est 33 collègues promus au titre du vivier 1 (sur 63) et 9 au titre du vivier 2 (sur 198 promouvables).

Cette campagne laisse donc un goût amer pour la plupart d'entre-nous. Le SNEP-FSU avait demandé l'accès à la Cex en priorité pour les collègues les plus âgés et avait fait, dans ce sens, des propositions pour les 2 viviers. Seules, celles du vivier 1 ont été retenues.

Qu'en sera-t-il de la suivante qui a démarré le 9 avril ? Quelques gains sont à l'actif du travail syndical (la reconnaissance des demi-services (supérieur ou égal à 50 %), celle des établissements RAR et RRS (en clair : les établissements qui étaient ZEP/ZUS/ECLAIR... Et qui ont été classés RAR ou RRS entre-temps seront bien pris en compte. Les établissements qui étaient uniquement RAR ou RRS ne sont pas pris en compte) et la prise en compte des formateurs académiques quelle que soit la quotité de service effectuée dans l'année). Cela reste tout de même bien loin des attentes de la profession. Ceci dit, chaque avancée est une victoire. Et on se souvient alors de la hors classe et des 20 années à lutter pour qu'elle devienne accessible à tous !

Continuons à lutter et à avancer !

Les 17 mai et 3 juillet 2018 se tiendront les CAPA classe exceptionnelle pour les agrégés et pour les professeurs d'EPS.

Faites-nous parvenir votre fiche syndicale au SNEP-FSU Bordeaux :

138 rue de Pessac, 33000 Bordeaux. Vous la trouverez sur le site du SNEP Bordeaux, rubrique carrière/profs EPS/promotion classe ex.

Enfin accessible à tous !

ATTENTION aux discours dévastateurs sur la fonction publique

« Je suggère que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social, qui a mal vieilli. Que d'heures perdues à tant de formalisme au lieu de discuter vraiment des préoccupations des fonctionnaires » (Sarkozy 2007 sur le Projet service public 2012)

Les instances paritaires ne permettent pas d'offrir un cadre de dialogue social satisfaisant pour les agents. .. comité technique (CT) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont une source de complexité et d'insécurité juridique. » (Projet gouvernemental 2018 du Cap 2022 sur la fonction publique)



La hors- classe 2018 :

Une des victoires pour le SNEP-FSU, avec le PPCR, est le déroulement complet de carrière sur au moins deux grades. Du coup, cette année, l'administration met en place, pour la campagne hors classe, un barème national composé de deux éléments : l'appréciation du recruteur et l'ancienneté. Cela réduira un grand nombre d'injustices entre académies mais aussi à l'intérieur d'académies dans le déroulement de carrière.

Les avis des IPR et des chefs d'établissement sont maintenus mais sont largement minorés du fait du barème.

À égalité de barème, les critères de départage sont les suivants :

- ⇒ 1° ancienneté de corps
- ⇒ 2° ancienneté de grade
- ⇒ 3° ancienneté dans l'échelon.

Comme de coutume, le critère ultime sera la date de naissance.

Concernant les contingents 2018, ils ne sont pas encore connus à ce jour, le ratio promu/promouvables étant encore soumis à un arbitrage gouvernemental. Ce ratio devrait être compris entre 15 et 19 %. Quel que soit l'arbitrage final, cela devrait permettre « d'absorber » la totalité du 11^e échelon et de permettre la promotion de 10^{ème} au barème. Cette augmentation du ratio, dès qu'elle sera officialisée, vous sera communiquée. Le volume des collègues au 11^e échelon augmentera mécaniquement du fait du raccourcissement à 4 ans de la durée du 10^e (nouvelle carrière) et du reclassement au 1^{er} septembre dans les nouvelles grilles.

Contractuels et CDI sont-ils l'avenir de l'Education Nationale ?

Cette année, il y a **39 entrants** en EPS dans l'académie, ce qui est peu au vu des **69 postes vacants** que nous avons recensés (en accès sur notre site). Il reste donc 30 postes sur lesquels seront affectés stagiaires, TZR et contractuels. Le SNEP-FSU s'inquiète de l'augmentation progressive de l'emploi des contractuels et, par conséquent, de la précarisation de la profession. Le projet CAP 22 du gouvernement va dans ce sens et **il ne tient qu'à nous de l'inverser !**

51 collègues ont participé au stage mutation intra proposé par le SNEP-FSU, le 23 mars : certains sont déjà dans l'académie de Bordeaux et d'autres y rentrent par le mouvement inter.

Si chacun est venu pour sa stratégie individuelle de mutation, la profession a dressé le communiqué de presse « **DOPONS les ELEVES à l'EPS** ». En effet, tout l'enjeu est à la création de postes pour améliorer le mouvement, la situation individuelle étant conditionnée à la situation générale de l'EPS et de l'éducation.

Le groupe de travail pour les barèmes et les dossiers médicaux se tiendra le 15 mai.

D'ici là, envoyez votre fiche syndicale au SNEP-FSU Bordeaux (cf site du SNEP Bordeaux, rubrique mutation intra).

Christelle DESTANG, Commissaire Paritaire,
s2-64@snepfsu.net

Marie Claire Lacoudanne nous a lâché...

Alors qu'elle ne s'alimentait déjà plus depuis plusieurs jours, nous avons trinqué, Marie Claire et moi, avec une coupe de champagne, rosé, s'il vous plaît, son préféré ! (un tout petit fond pour elle!)...histoire de « faire la nique » à la maladie, « faire la nique » à la mort! ... Cela n'a pas suffi !

Marie Claire nous avait dit, quelques jours avant, sachant sa mort proche : pas de larmes, pas de fleurs, pas de chichi !! nous recommandant de nous souvenir seulement des rires partagés...

Dans ces colonnes du bulletin, nous avons aussi envie de nous souvenir qu'elle a été longtemps une militante du SNEP, depuis « l'époque » de Jean-Louis, Roger, Jean, Jean-Charles...et bien d'autres ! Une militante pas toujours « disciplinée », un peu rebelle et « grande gueule », et grand cœur aussi ! Et c'est tout ça qu'on aimait chez elle !



Depuis son départ en retraite, précipité par sa leucémie, si on ne la voyait plus au SNEP, on continuait de défiler souvent ensemble dans les rues de Bordeaux. Elle militait aussi dans des associations : au « Chalet bleu » (qui organise l'accueil des familles de détenus de la prison de Gradignan), au Secours Pop', à la Croix Rouge...elle nous laisse aussi de belles et nombreuses sculptures sur bois, nouvelle passion découverte ces dernières années.

Pas de fleurs, OK - Pas de chichi, OK - Pas de larmes...difficile !

Difficile d'accepter que nous ne partagerons plus ses coups de gueules, ses passions, et ses rires.. !

Et tant d'autres choses !

*Pas de fleurs, OK
Pas de chichi, OK*

*...
Pas de
larmes...difficile !*

Odile Blein

1^ostage « remise à niveau PSC1 et responsabilité au travail » dans les Landes : quand le SNEP-FSU pallie aux défaillances de l'administration !

ACTION

22 MAI

LES GESTES QUI SAUVENT en réalité !

Pour un 22 Mai actif, combatif, pour des services publics pour la démocratie et une fonction publique citoyenne!

Les ministres doivent d'urgence ouvrir de véritables négociations, notamment sur l'augmentation du pouvoir d'achat, les créations d'emplois statutaires, la titularisation des précaires, l'égalité professionnelle, l'amélioration des carrières, le devenir des missions...

L'intérêt général, la préservation des missions publiques, la promotion et le renforcement du Statut général comme garantie pour les citoyens et l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de la Fonction publique appellent de notre part une grande détermination.

Préparons activement le 22 Mai 2018 avec nos collègues d'EPS et bien au-delà !



Nous étions partis de plusieurs constats : Le SNEP-FSU (Landes et académique) sollicite l'administration (rectorat, DASEN, IPR, DRUNSS) depuis plusieurs années pour une action de formation de réactualisation des gestes de premiers secours

Rien n'est fait pour mettre en place des formations de remise à niveau PSC1 pour l'ensemble des enseignants d'EPS

pour les personnels, tout au long de la carrière... sans réussite!

Dans le même temps, l'Education Nationale a

obligation de former tous les élèves aux PSC1. L'instruction ministérielle du 24/08/2016 vise la formation de 50% élèves de 3^e en 2016-2017, 60% en 2017-2018, 70% en 2018-2019 ;

Alors qu'environ 100 enseignants d'EPS sont formateurs PSC1 dans l'académie et qu'il y a une volonté de la part du rectorat de former les élèves (ce qui est positif), rien n'est fait pour mettre en place des formations de remise à niveau PSC1 pour l'ensemble des enseignants d'EPS.

Et ceci dans un contexte où :

- ⇒ Les gestes qui sauvent et le matériel ont évolué ;
- ⇒ les conflits plus nombreux voient le jour avec les parents, les actions juridiques se multiplient ;
- ⇒ Les textes officiels sont toujours plus contraignants sur les exigences de sécurité (cf la circulaire APPN du 19 avril 2017) ;
- ⇒ Les enseignants d'EPS sont de plus en plus confrontés à des problèmes de sécurité et de responsabilité dans le cadre de leur travail ;

Le cadre juridique est plus présent quant aux questions de sécurité et responsabilités (r/r au matériel, installations, accidents, incidents...).

Le cadre juridique est plus présent quant aux questions de sécurité et responsabilités

C'est pourquoi avec les membres du bu-

reau du SNEP-FSU Landes, nous avons décidé de programmer un stage « remise à niveau PSC1 et responsabilité » sur Dax les 1^o et 2 mars 2018.

Nous remercions Frédéric Kindler et Guillaume Paullien, qui ont accepté de faire la « remise à niveau PSC1 » pour nos stagiaires ; et Alain De Carlo qui a pris en charge les questions plus liées aux problèmes de responsabilité au travail.

16 syndiqués ont répondu présents ; ce stage a pleinement répondu aux attentes des collègues à en croire leurs retours :

« Ce stage arrive au bon moment, et s'avère vital pour moi », « il a répondu pleinement à mes attentes », « il nous a permis de nous rendre compte qu'on se mettait par-

fois en danger », « Ce stage arrive au bon moment, et s'avère vital pour moi »

fois en danger », « format du stage en alternance « PSC1 et responsabilité » intéressant et interactif », « de nombreux échanges, éclairages »...

En effet, ce stage a alterné les temps de formation spécifique « remise à niveau PSC1 » avec les temps d'échanges et réponses aux multiples questions des collègues liées aux problèmes de responsabilité.

D'ailleurs, l'ensemble des stagiaires s'est associé à la mise en forme d'un nouveau courrier adressé au recteur pour demander la prise en charge de remise à niveau du PSC1 pour tous les enseignants d'EPS, à raison d'une journée tous les 5 ans.

Pour finir, une réflexion s'est portée sur les moyens adéquats pour la mise en œuvre de formation initiale/continue des professeurs et des élèves (heures postes, décharges...).

Pour finir, une réflexion s'est portée sur les moyens adéquats pour la mise en œuvre de formation initiale/continue des professeurs et des élèves (heures postes, décharges...).

Ce stage a été une belle réussite !

Enfin les stagiaires nous ont sollicités pour mettre en place l'an prochain :

-un 2^o stage sur ce même format, car beaucoup d'autres collègues semblent intéressés ;

-un stage plus approfondi sur les questions de responsabilité et notamment autour des APPN.

Affaire à suivre...

Christel De Carlo

Co S2 Landes

Installations dans les Landes : ça bouge !

Avant de mettre en avant les avancées obtenues, il nous paraît nécessaire d'expliquer le fonctionnement des subventions du Conseil Départemental 40.

Dans les Landes, pour la construction ou la rénovation d'une installation sportive utilisée par des collégiens, l'aide financière éventuelle du CD40 est soumise à un règlement.

De plus, depuis 2011, suite aux demandes permanentes du SNEP départemental, une commission équipement se réunit environ deux fois par an pour étudier les demandes des mairies ou groupements de communes. Dans cette commission siègent le SNEP (toujours représenté), les IPR (2 fois en 6 ans), la FCPE (1 fois sur deux) et le Directeur Départemental UNSS (représentant du DASEN toujours présent aussi).

Cette commission émet un avis sur la recevabilité des demandes des communes eu égard « au règlement d'aide à la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges ».

Cet avis est pratiquement toujours suivi à la lettre par les élus. Le but est d'éviter que des subventions prévues au départ pour l'amélioration d'installations utilisées pour l'EPS ne soient détournées de leur objectif.

Ce règlement est donc très important, car il fixe le cadre à respecter pour avoir droit aux subventions. Il est dans l'ensemble pas trop mal fait (prise en compte de l'éloignement, des avis et écrits des professeurs EPS, des besoins et utilisations réels...). Mais il n'était pas assez incitatif en plafonnant l'aide proposée à 270 000 € et en excluant toute prise en compte de la natation.



Depuis des années nous demandons au moins un doublement du plafond et une participation pour les piscines. Suite à l'audience que nous avons eue avec les élus en novembre 2017, les choses évoluent enfin :

Le CD 40 augmente le plafond subventionnable pour les gymnases (type C minimum et chauffé....): **il passe de 36% de 750 000 € HT à 36% de 1 500 000 € HT (soit de 270 000 € à 540 000 € d'aide pour un gymnase).** C'était le minimum de notre demande, afin que cette subvention soit incitatrice. **C'est une victoire importante !**

Au niveau de la natation, le CD 40 reconnaît enfin sa responsabilité, il n'aide toujours pas à la création de piscine (notre demande), mais **il va aider les collectivités locales en attribuant une subvention par classe et par heure.** Cela facilitera les négociations avec les collectivités (nous serons encore des utilisateurs payants).

Ces deux décisions, qui vont, nous semblent-il dans le sens de nos revendications

EVOLUTION DU PLAFOND

SUBVENTIONNABLE

...il passe de 36% de 750 000 € HT à 36% de 1 500 000 € HT (soit de 270 000 € à 540 000 € d'aide pour un gymnase)...

(même si on aimerait toujours plus), n'ont été possibles que par un travail de persuasion de longue haleine du SNEP départemental. Mais la persuasion n'est efficace que lorsque la connaissance des éléments du terrain est avérée et pointue. En cela cette « victoire » est aussi celle de tous les collègues landais qui chaque année remplissent consciencieusement les différentes enquêtes que nous leur demandons.

Maintenant il faut faire vivre ces décisions et ne pas hésiter à s'en servir.

Rémi DE CARLO



Programme «Action Publique 2022 »

E Philippe

« Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale. »

« A cette fin, ce Comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. »

Pour le bassin mobile, pour les étudiant.es: on lâche rien!

Des signatures à la pelle... à la main et au clavier!

- ⇒ Pétition papier : 350 signatures
- ⇒ Pétition internet : 375 signatures..

Disponibles sur le site académique, signez, diffusez, relayez....

Mais...un rectorat qui campe sur l'immobilisme!

Déjà alerté en Mars 2017, puis lors de l'audience du 18/7/2017 où nous avons demandé au rectorat de réunir tous les décideurs pour réfléchir à une solution de substitution... et bien: Nada! Sauf une réponse en audience: le SNEP n'a qu'à provoquer cette réunion!

Bonne nouvelle: une audience est prévue le 30 Avril 2018 et nous espérons que plus d'un an après, cette réunion pourra se mettre en place!

Des actions et des médias qui relaient!

Outre de nombreux articles dans la presse, nous avons eu deux interviews dans le journal de TV7 :

- en Février



- en Mars suite à notre action devant le fronton du STAPS!



Des élu.es en soutien:

- Le Conseil Régional nous répond l'an passé être « *tout à fait disposé à étudier toute solution de transition permettant la poursuite des activités et à participer à une réunion avec les différents acteurs concernés* »
- Le député Loïc Prud'homme (FI) a envoyé un courrier à M. Dugrip, Recteur de l'académie de Bordeaux pour que « *ces activités sportives puissent à nouveau être garanties* »
- Le sénateur Philippe Madrelle (PS) a interpellé M. Blanquer « *Ce bassin permettra de répondre à une demande qui existe actuellement et sera d'autant plus forte dans les années à venir car un plan de rénovation sur le territoire de la métropole des piscines engendrera nécessairement d'autres fermetures successives* ».

Il y a un fort intérêt pour élu.es, étudiants, scolaires et sportifs à ce qu'une solution soit trouvée!



« Tant que ça ne bouge pas, on continue de pousser ensemble! »

France Bleu Gironde

Interview à lire et écouter sur :

<https://www.francebleu.fr/infos/education/toujours-pas-de-piscine-fixe-pour-les-utilisateurs-de-la-piscine-universitaire-de-talence-1519220967>

C'est possible!

A Paris, pour permettre la continuité de la pratique lors d'une rénovation de piscine, un bassin mobile a été installé dans le XVème, non loin de la Tour Eiffel!



Dernière minute

Le Premier ministre consulte actuellement le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) sur la question des équipements sportifs en France. Voici les deux premières phrases de la saisine « La politique sportive dessinée par le Président de la République dans son contrat avec la nation a pour objectif principal d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants des APS d'ici 2024. Cet objectif vise tous les publics sur tous les territoires, en raison de ce que le sport peut apporter de lien social, de valeurs éthiques, de principes d'éducation, de bien-être et de santé. Les 2 freins de l'accès à la pratique d'APS le plus couramment repérés, mais qui peuvent être questionnés, sont l'insuffisance d'équipements sportifs et le manque d'une offre d'accompagnement et de pratiques adaptées accessibles au plus grand nombre ».

Pour le campus de Talence, si on veut développer la pratique, la solution est toute trouvée!!!

STAGE ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE



Le stage pédagogique du SNEP Aquitaine aura lieu le 31 mai et 01 juin sur la base départementale de Bombannes (33), l'hébergement se fera à l'UCPA.

69 professeurs d'Education Physique et Sportive sont d'ores et déjà inscrits à cette formation centrée sur les APPN escalade et course d'orientation. Ces inscriptions nombreuses témoignent explicitement du besoin de formation !

Pour l'escalade nous avons sollicité des experts locaux Pierre Lautrete et David Freyssinet qui apporteront leurs connais-

sances et nous transmettrons des savoirs faire dans les niveaux 3 et 4 tenant compte de la circulaire nationale parue en 2016.

En course d'orientation nous accueillerons deux noms connus dans l'hexagone Martin Mottet et Serge Testevuide deux spécialistes course d'orientation associés à Pascal Larminach enseignant à Andernos qui a fait partie de la commission nationale du SNEP pour la course d'orientation.

Daniel Bouthier chercheur STAPS sera présent en tant que " grand jury " afin de replacer les interventions dans le cadre plus général de l'apprentissage spiralaire, fer de lance de

l'orientation scientifique et pédagogique du SNEP au sein des programmes alternatifs.

Ces deux journées pédagogiques du SNEP seront donc placées sous le signe de la pratique des activités physiques de pleine nature. Le cadre exceptionnel de Bombannes apportera bien sûr les conditions nécessaires à l'approfondissement des connaissances sur ces activités mais aussi toute la convivialité que va permettre ce rassemblement.

Laurent CHEVALIER

Pour la commission péda académique

Vie syndicale

Le poids du corps collectif :

Un kilo de plomb vaut mieux qu'un kilo de plume !

Les adhésions au Snep-Fsu sont à leur meilleur niveau. Plus 50, sur les 10 dernières années. La voilà, la meilleure réponse à la gouvernance brutale qui compte sur la division pour régner en maître. Bien au contraire, le pouvoir est en train de souder le collectif, il ravive les mémoires sur les bienfaits de la force rassemblée. C'est une très bonne nouvelle car, un moindre effort collectif produit de grands effets qu'un individu ne pourra jamais égaler.

Alors, chers collègues continuez de venir renforcer les rangs du Snep-Fsu.

L'actualité fait que la place de l'EPS et du sport à l'école est ébranlée par une mise à l'écart au DNB, l'abandon des options sportives au lycée, l'affaiblissement des budgets du sport scolaire et la baisse du recrutement des professeurs d'EPS. La dégradation va se poursuivre par l'afflux de personnels précaires, soyons vigilants à cette dérive politique. Nous avons de nombreuses occasions pour faire revaloir la place qui nous est chère au sein de l'institution scolaire, ne minimisons aucune intervention.

Exprimons-nous ! : dans les conseils d'administration, dans les communiqués de presse, dans les manifestations... La réunion des multiples faisceaux produira de grands effets et le Snep-Fsu par sa force augmentée saura marteler à qui doit l'entendre tous les aspects qui fondent l'incontournable reconnaissance de l'EPS à l'école.

Jean-Luc Saby - Bureau académique



AGENDA

le 15 mai 2018
se tiendra le groupe de travail pour les barèmes et les dossiers médicaux se tiendra

le 17 mai 2018
CAPA classe exceptionnelle pour les agrégés

le 3 juillet 2018
CAPA hors classe et classe exceptionnelle pour les professeurs d'EPS.

Jeudi et Vendredi 21 et 22 juin 2018
Conseil syndical académique au LP Flora Tristan de Camblanes et Meynac (33).





Pyrénées Atlantiques

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !
Grève le 22 mai

**MAI ACTIF !****grève mardi 22 mai****22 mai 2018**

RDV à 10h30 :
Pau (place de Verdun)
Bayonne (place Ste Ursule)



Et on continue la **campagne Dopons l'EPS** :

tou-te-s à vos communiqués de presse !

Vous avez reçu mercredi 9 mai un mail avec le modèle et les adresses à qui l'envoyait.
Ca prend 10'.

10' pour l'EPS, son avenir et notre avenir !

Pour la défense de tou.te.s nos étudiant.e.s !

Voici la **motion**, à laquelle s'associe le SNEP-FSU, adoptée en CA et CAC de l'UPPA le 3/05/2018 après l'expulsion expéditive de l'étudiant marocain Mouad Aktaou le 30 avril, pendant le "pont" du 1er mai et sur une journée de fermeture universitaire :

« La brusque expulsion de Mouad Aktaou, étudiant en dernière année de Licence AES, la veille du 1er mai, interpelle l'UPPA et sa communauté universitaire sur le droit à poursuite d'études au sein de l'établissement. Au-delà de la situation de Mouad, l'établissement entend adopter une position de principe claire :

- Pour le droit à poursuite d'études pour tou.te.s les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'UPPA quelle que soit leur nationalité,
- Contre toute mesure d'expulsion d'étudiant.e.s étranger.e.s en cours d'études à l'UPPA.

Concernant la situation de Mouad, nous demandons en outre :

- Un droit au retour pour la période des examens universitaires qui doivent se tenir du 14 mai au 3 juillet 2018."

Conseil Syndical Départemental SNEP64

Le prochain **conseil syndical départemental** se tiendra le
mardi 26 juin de 9h à 16h30 à Lescar.

Viens débattre de l'EPS, du sport scolaire et de tous les dossiers associés !

Pour toute info ou demande de convocation, appelle Christelle DESTANG 06 86 25 43 78.